

CHRV	
<u>DESCRIPTION DE FONCTION</u>	Sect. Contr. : SOI
	Année : 2014
	N° Fonction : 018
	Version : 2

TITRE DE LA FONCTION

INFIRMIER EN CHEF (H/F)

1. La fonction de l'infirmier en Chef

L'infirmier en chef assure l'organisation, la continuité et la qualité de l'activité infirmière et soignante au sein de son équipe.

L'infirmier en chef a des responsabilités en terme :

- De respect de la philosophie de l'institution, de la vision stratégique du département infirmier et des droits des patients
- De connaissance de lois régissant la profession
- De gestion du personnel et des moyens mis à sa disposition
- De promotion de l'hygiène hospitalière et de l'éducation du patient
- De communication et de concertation
- De la connaissance du rôle des différents comités et commissions internes et des procédures internes.

2. Le contenu de la fonction

a) Sa position hiérarchique (organigramme) :

L'infirmier en chef dépend hiérarchiquement d'un infirmier chef de service ou du directeur du département infirmier. L'infirmier en chef est le représentant de la direction du département infirmier sur le terrain et est responsable de l'équipe infirmière et soignante qu'il représente.

Il accomplit sa mission en étroite collaboration avec les médecins et les responsables des différents aspects des activités de son service.

Par sa fonction, l'infirmier en chef assure une fonction pivot entre différents groupe de personnes dont la Direction, les infirmiers chef de service, les équipes des autres services, les médecins, les paramédicaux, et le personnel des services logistiques et administratifs.

Enfin, l'infirmier en chef représente physiquement l'hôpital et est une personne de référence dans les relations avec les patients et les familles, les médecins traitants, les services de soins à domicile ou extrahospitaliers, les maîtres de stage, ... Ces relations visant à échanger des informations, analyser des situations problématiques, apporter des modifications, formuler des demandes ou prendre des renseignements.

b) Les missions de la fonction :

Participer à la vision stratégique	• Maîtriser les valeurs et la vision stratégique institutionnelle et du département infirmier • Maîtriser le plan stratégique institutionnel et les objectifs du département infirmier
---	---

	• Collaborer à l'élaboration des objectifs du département infirmier • Opérationnaliser les objectifs du département infirmier au sein de son service et en assurer le suivi • Respecter le cadre législatif inhérent à sa fonction et le cadre législatif relatif à son service
Gérer les activités de soins de son service	• Assurer la continuité des soins • Organiser les soins infirmiers • Suivre et contrôler la qualité des soins prestés • Créer et entretenir une dynamique d'amélioration continue de la qualité • Diriger, accompagner et évaluer les processus de changement
Développer, au sein de son équipe, une politique en matière de ressources humaines	• Collaborer avec son infirmier chef de service à la définition des besoins en matière de personnel • Utiliser adéquatement les ressources en personnel qui lui sont attribuées • Développer une ambiance de travail positive • Accompagner et soutenir les membres de son équipe • Evaluer le personnel et fixer des objectifs de progression • Participer à la politique de recrutement • Coordonner l'accompagnement des nouveaux engagés
Assurer une communication professionnelle	• Collaborer avec l'ensemble des partenaires internes et externes • Entretenir les contacts avec les patients et leur entourage • Se concerter avec son équipe, les professionnels de la santé et les maîtres de formation pratique • Superviser la transmission orale et écrite des données et des informations • Gérer ses émotions
Gérer les moyens matériels	• Participer à l'élaboration du budget d'investissement de son unité de soins • Collaborer au suivi du budget de son service • S'assurer de la bonne utilisation du matériel et des locaux mis à disposition • Participer à la politique de renouvellement du matériel
Manager la formation et le développement personnel de son équipe	• Inventorier les besoins en formation • Juger de la pertinence de la formation • Soutenir et développer la motivation et coordonner les activités

	de formations des membres de son équipe • Soutenir la démarche de formation et les acquis
S'engager dans un développement professionnel	• Evaluer sa pratique professionnelle et avoir une attitude réflexive • Développer un esprit critique envers soi, les autres et le système • Augmenter et actualiser son savoir • Promouvoir le bien-être au travail

c) Les compétences :

Connaissance et savoir faire	• Posséder une connaissance approfondie des soins de santé et de la réglementation concernant les domaines des soins de santé • Savoir travailler avec les outils informatiques nécessaires
Gestion d'équipe	• Capacité à diriger, animer, motiver les équipes et à travailler en collaboration • Capacité de décider et de faire passer des décisions avec lesquelles il n'est pas toujours d'accord • Capacité à s'ériger en porte-parole de l'équipe, en référence, en modérateur et en initiateur. • Capacité à utiliser les outils méthodiques dans la résolution des problèmes et à mener des entretiens • Capacité à déléguer, à gérer avec équité et à responsabiliser son équipe
Relation	• Capacité à établir des relations de confiance et à communiquer • Capacité à gérer le stress généré par les multiples sollicitations et problèmes à traiter • Capacité d'adaptation alliée à une aisance relationnelle développée
Organisation du travail	• Sens de la planification • Sens des priorités • Capacité à gérer l'urgence • Capacité à gérer des projets et à les évaluer
Qualité personnelles	• Sens des responsabilités • Autonomie • Capacité d'écoute, d'ouverture d'esprit et de remise en question • Diplomatie et maîtrise de soi • Persévérance • Rigueur • créativité • Curiosité intellectuelle

3. Les modalités d'exercice

- a) **Grade** : Infirmier en chef
- b) **Barème** : RGB B4.1
- c) **Horaire** : Régime de travail flexible avec des horaires variables, à organiser en fonction des besoins du service et dans le respect du règlement de travail et de la législation sociale.

4. Les conditions d'accès

- Soit être titulaire d'un diplôme d'infirmier(e) gradué(e) ou bachelier(e) en soins infirmiers et d'un certificat délivré par l'école des cadres ou d'un de master en santé publique (ou équivalent). Soit être détenteur du brevet d'infirmier et être titulaire d'un certificat délivré par l'école des cadres délivré avant le 31/12/2010. Les étudiants en dernière année d'étude peuvent participer sous réserve de réussite de leurs études ;
- Satisfaire aux conditions du profil ;
- Réussite de l'entretien de sélection.

5. Les atouts

- Une expérience comme Infirmier(e) en Chef ou dans la gestion d'une équipe.
-